

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1431

présenté par

M. Decool, M. Lazaro, M. Tardy, Mme Marland-Militello, M. Hillmeyer, M. Vanneste,
M. Roubaud, M. Morel-A-L'Huissier, M. Dord, M. Christian Ménard, M. Fasquelle,
M. Calvet, M. Zumkeller, M. Michel Bouvard, M. Perrut, M. Reiss, M. Houssin,
M. Proriol, M. Philippe Armand Martin, M. Nesme, M. Aly, Mme Besse, M. Souchet,
Mme Marguerite Lamour, Mme Dalloz, Mme Hostalier, M. Sermier,
Mme Branget, M. Mourrut et M. Lasbordes

ARTICLE 86

Compléter l'alinéa 42 par la phrase suivante :

« Ledit document indique les possibilités de recours de l'intéressé. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans une volonté de respect du principe du contradictoire, il est nécessaire que la personne, mise en demeure, ait à sa disposition les éléments juridiques afin de pouvoir remédier à sa situation lorsqu'elle conteste le fondement de la sanction qui lui a été prescrite par l'autorité administrative compétente.